

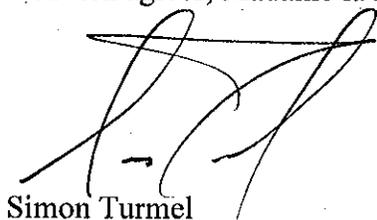
Québec, le 17 avril 2012

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 139
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Pour faire suite à la pétition présentée le 1^{er} mars 2012 par le député de Berthier, M. André Villeneuve, concernant l'utilisation des poissons appâts pour la pêche sportive, je vous transmets la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Simon Turmel
Directeur de cabinet

p. j.

Québec, le 17 avril 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à la pétition présentée le 1^{er} mars 2012 par le député de Berthier, M. André Villeneuve, demandant au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de maintenir la réglementation en vigueur quant à l'utilisation des poissons appâts pour la pêche sportive au Québec.

Au cours des quatre dernières années, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a documenté l'utilisation des poissons appâts au Québec ainsi que les problèmes associés. Il a réalisé diverses études sur la question et effectué une vaste consultation auprès de scientifiques, des partenaires membres de la Table nationale de faune, d'organismes gouvernementaux, des pêcheurs commerciaux de poissons appâts ainsi que des communautés autochtones.

Le Québec se trouve à une époque charnière dans les activités de prélèvement faunique. Or, pour maintenir l'intérêt des pêcheurs actuels et favoriser la relève, il est primordial de conserver, voire même d'améliorer, la qualité de pêche dans les lacs et cours d'eau du Québec. La pêche sportive constitue une activité économique majeure pour plusieurs régions du Québec et, particulièrement, pour les régions ressources.

Il importe donc de procéder dans une perspective de développement durable et de faire en sorte que notre ressource piscicole soit protégée adéquatement afin qu'elle demeure disponible en quantité et en qualité pour notre bénéfice actuel, et surtout pour celui des générations futures.

Ainsi, le 26 mars 2012, le Ministère a annoncé son intention d'appliquer une nouvelle réglementation concernant l'utilisation des poissons appâts. Celle-ci entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2013.

... 2

À partir de ce moment, l'utilisation des poissons appâts vivants sera interdite durant la période estivale, et ce, partout au Québec. À partir d'avril 2017, ce sera l'utilisation de tout type de poissons appâts, c'est-à-dire morts ou vivants, qui sera également interdite en période estivale. En période hivernale, les pêcheurs pourront toutefois maintenir l'utilisation de poissons appâts, morts ou vivants.

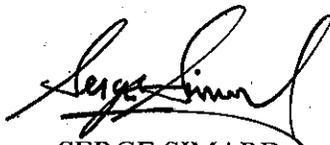
Ces mesures s'imposent, car le gouvernement souhaite véritablement réduire les risques d'introduire dans les eaux québécoises des virus, des parasites et, par conséquent, des maladies, telle la septicémie hémorragique virale, ainsi que des espèces envahissantes, tel le gobie à tache noire.

En maintenant la qualité de pêche dans les lacs et les cours d'eau du Québec, c'est tout un secteur d'activité économique majeure, la pêche sportive, qui est préservé dans plusieurs régions du Québec.

Pour faciliter ce changement d'habitude auprès des pêcheurs, le Ministère réalisera prochainement des activités d'information et de sensibilisation avec la collaboration de la Fondation de la faune du Québec. Ces activités permettront d'informer le public sur les risques liés à l'utilisation des poissons appâts, de favoriser l'adoption de pratiques de pêche sécuritaires et de faire connaître les modifications réglementaires à venir en avril 2013 et en avril 2017.

En conclusion, il importe de rappeler que l'utilisation des poissons appâts est déjà interdite dans plusieurs régions du Québec et que diverses techniques de pêche peuvent remplacer ceux-ci et assurer une pêche de qualité.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



SERGE SIMARD